



AP 2022 : une délégation de l'UNSA reçue par le Préfet de Moselle le 8 octobre 2018

Délégation :

Magali BORRE et Alexandre GANTZER (DDT 57), Alain BOUNHOURE (DDPP 57), Jérôme ULPAT (DREAL Grand Est) et Isabelle VIALLAT (Union Départementale UNSA Moselle)

Introduction de l' UNSA

Au delà de son opposition à cette énième réforme des services déconcentrés, l'UNSA regrette que les délais imposés soient aussi peu respectueux du dialogue social et ne permettent pas de dresser de réel bilan ni de produire des études d'impact.

L'UNSA a rappelé les principes forts qu'elle défend et qui guideront son action autour de cette nouvelle réforme engagée par le gouvernement :

- la garantie d'accès aux services publics pour tous sur tout le territoire ;
- l'équité de traitement des citoyens ;
- un véritable débat sur les missions exercées par l'état et portées par ses agents ;
- l'adéquation missions / moyens qui doit prévaloir sur les approches comptables ;
- l'association des acteurs que sont les agents et leur encadrement de proximité ;
- les garanties qui doivent être données aux agents impactés par les réorganisations : en terme de mobilité (pas de mobilité géographique forcée) d'avenir professionnel, de rémunération accompagnements RH et financier et de conditions de travail.

Les points à retenir de cette audience

Le préfet rappelle que la commande de la circulaire du 1er ministre en date du 24 juillet dernier est une remontée de terrain, des DDI vers les Préfets de régions, via les Préfets de département.

L'arbitrage se fera à Matignon sur la base du travail des 17 régions, dans un second temps sera de la mise en œuvre concrète.

Une réunion informelle des membres des CT des DDI est organisée le jeudi 11 octobre et vendredi 12 octobre le projet grand Est sera présenté par le préfet de Région aux organisations syndicales.

- **Sur Les missions :**

Le préfet explique que l'important c'est de prioriser les missions et ne pas dire que tout est prioritaire car, à moyens au mieux constants, ce serait se priver de marge de manœuvre.

En Moselle (plus d'un million d'habitants), l'ensemble des services de l'État ont la taille critique.

L'UNSA : Les propositions tiennent-elles compte des propositions faites par les ministères ?

Le préfet précise que l'on est dans un temps d'échanges et d'écoute avec le terrain ; les ministères ce sera le moment venu.

L'UNSA : et l'ingénierie territoriale ?

Le Préfet explique que des arbitrages nationaux sont en cours sur le Nouveau Conseil aux Territoires (NCT). Il paraît nécessaire de faire d'abord un inventaire de ce que l'État sait faire, ensuite aller vers mise en réseau plutôt qu'une fusion organique.

L'esprit c'est que les gens se connaissent mieux, qu'il y ait un label Ingénierie territoriale, valorisant pour les DDT, les sous-préfectures, le CEREMA ...

- **Sur l'immobilier**

L'UNSA : le changement d'implantation de la DDT 57 est inéducable du fait de la non reconduction du bail par le Conseil Départemental, fin du bail en juillet 2022. Y a t il un projet pour notre future implantation ?

Cette nouvelle implantation sera elle commune à plusieurs services de l'état ?

L'UNSA rappelle que la qualité de vie au travail des agents ne saurait être la variable d'ajustement de notre déménagement. Il est donc indispensable d'assurer à nos collègues des possibilités de parking, des dessertes de transports en communs faciles et une restauration collective à un prix équivalent à celui d'aujourd'hui.

Le préfet indique qu'un inventaire des biens de l'État sur Metz est en cours mais aucune piste en vue à ce jour.

- **Sur l'organisation des services**

L'UNSA : quel est projet pour les secrétariats généraux des DDI ?

L'UNSA rappelle aussi d'une part sa totale opposition à une diminution de la proximité des services des ressources humaines et d'autre part qu'avant de mettre en commun des services il aurait fallu harmoniser les règles de gestion des agents !

L'attention est appelée sur nos collègues en SG et notamment du risque de rupture de carrière qu'il faut à tout prix éviter.

La section UNSA DDPP 57 insiste pour conserver le pôle d'appui technique pour leurs techniciens.

Le Préfet rappelle qu'un des enjeux, est bien la mutualisation des fonctions support.

Il est conscient de la nécessité de contenir les fonctions pour que les services puissent fonctionner et souhaite maintenir un GRH de proximité.

L'éclatement immobilier des 3 DDI sera structurant pour les choix et constitue un facteur limitant de cette mutualisation.

Le préfet nous liste des fonctions supports mutualisables, en ajoutant que c'est à la carte que les 3 DDI souhaitent expérimenter la mutualisation de certaines fonctions support : achats, formation, Juridique-contentieux (en laissant l'analyse sur le fond aux services), documentation, courrier / atelier reprographie, immobilier.

Sur la carrière des agents des SG le préfet n'apporte pas de réponse, mais note la problématique.

L'UNSA : en terme d'organisation des services il est regrettable que la réforme RGPP n'est pas été évaluée de façon précise et ne fasse pas l'objet d'amélioration du dispositif notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire (affaire Lactalis). Cette situation conduit à ce que sept ans après la réforme on s'interroge toujours pour savoir qui fait quoi en matière sanitaire du fait de la mésentente des deux ministères agriculture /finance.

Quid notamment des attermolements en ce qui concerne les contrôles sanitaires de la remise directe

L'UNSA fait aussi part de son inquiétude dans le manque de cohérences dans les directives émises par les directions du ministère en charge de l'agriculture et celui des finances dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et se déclare un peu perdue : il y a 2 ans, on a arrêté les contrôles sur la restauration commerciale, cela devient à nouveau une priorité en 2019.

Le préfet est conscient de cette situation il y a eu de la part du ministère des finances en particulier la volonté de ne pas jouer le jeu et confirme que la DGCCRF rêve de reprendre les effectifs Répression des Fraudes basés en local au niveau régional alors que les préfets déclarent que l'organisation actuelle fonctionne. Par contre, il est acté que les SEA restent en DDT.

L'UNSA : sur la compétence /logement Hébergement quel arbitrage il a effectué ?

Le préfet nous déclare que la ventilation aujourd'hui entre la DDT et la DDCCS (offre/demande de logements) serait stabilisée, c'est ce que lui ont déclaré les 2 directeurs, mais il n'en est pas convaincu. Compte tenu de la taille de notre département la DDCCS conserve la taille critique.

L'UNSA pose la question des missions opérationnelles de la DREAL exercées au niveau départemental (cas des UD, chargés de mission, spécialistes).

Le préfet indique qu'il vaut mieux un ETP de spécialiste ou un expert en DREAL, plutôt qu'un 0,1 ETP dans chaque département.

- **Les effectifs**

L'UNSA rappelle que les DDI ont été fortement mises sous tension pour conduire leurs missions, en ayant subi de manière drastique des réductions d'effectifs. Celles-ci auraient du être de 2/3 pour le niveau régional et de 1/3 pour le niveau départemental entre 2015 et 2016 alors qu'en réalité cela a été 3/4 des baisses en DDI et 1/4 en DREAL. La préservation des effectifs du niveau département évoquée dans la circulaire du Premier Ministre, qu'en est-il ?

Le préfet explique que les effectifs restent un combat de chaque année

- **Les implantations locales**

L'UNSA : les circulaires visent, dans le texte, à rapprocher les administrations des usagers et cible un développement des Maisons de Services Publics. Mais qu'en sera-t-il dans les faits ? Quid des DT de Sarreguemines et Sarrebourg qui sont locataires de leurs locaux ?

Le préfet déclare qu'il est nécessaire de continuer à garder le niveau infra-départemental.

Il faut conserver les implantations locales (pas de fermetures de sites), le cas échéant (cf. baisse ADS, baisse ingénierie territoriale..) en les regroupant avec d'autres services de l'État : sous-préfecture, inspecteurs de secteurs de l'Education Nationale, DDPP (Sarreguemines) voire maisons de services publics, maisons de l'État (Château-Salins) On mène un travail d'identification des marges de manœuvre : baux à échéances...

- **Le transfrontalier :**

L'UNSA : des propositions touchant l'aspect transfrontalier de notre département ont-elles été faites ?

Le préfet a bien noté la spécificité de la Moselle en matière de transfrontalier. Ce sujet est insuffisamment pris en compte, il fait sens avec le Luxembourg et l'Allemagne (Sarre et Rhénanie-Palatinat). On La Moselle a à ce sujet, de nombreuses spécificités locales, sur lesquels nous ne sommes pas opérationnels pour le moment (mobilité, sécurité, salubrité). C'est une thématique à grande marge de progression.